



# Le retour en France après une expatriation aux États -Unis



Présenté par

**Annie Michel,**

Conseillère des Français de l'Étranger de la  
circonscription de New York

Vice -Présidente de Français du Monde -ADFE

« Quitter la France pour une expérience à l'étranger est une aventure excitante, mais le retour au pays peut être semé d'embûches administratives. »

De nombreuses démarches sont à effectuer : celles -ci doivent être planifiées le plus en amont possible...



FRANÇAIS DU MONDE  
-ADFE-

NEW YORK

## Les sujets abordés

1. Avant le retour en France : informations concernant la famille
2. Avant votre retour : les démarches, les formalités et les documents importants
3. Les impôts français et américains
4. La protection sociale
5. La retraite et la protection sociale
6. La scolarité
7. Les études supérieures
8. Les bourses scolaires
9. Les allocations familiales
10. Les autres prestations sociales



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK

## 1/ Avant le retour en France : informations concernant la famille

- Vous vivez en couple, votre conjoint/partenaire et vos enfants sont européens (EEE) ou suisses : ils peuvent entrer et vivre librement en France

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2653>

- Si votre partenaire n'est pas européen (EEE) : demande de visa longue durée après une inscription en ligne à [France -visas](https://france-visas.gouv.fr/) et une demande de rendez-vous auprès du Bureau de la société **VFS Global** de New York. Cette demande de visa est instruite par le service des visas du Consulat général de France à Washington

France -Visas : <https://france-visas.gouv.fr/>

Source : <https://washington.consulfrance.org/nous-contacter>

- Vérifiez que les évènements familiaux survenus pendant votre séjour aux États-Unis (naissance, mariage, divorce, décès) ont bien été reportés sur les registres d'état civil du Consulat général de France à Washington



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK

## 2/ Avant votre retour en France : les démarches, les formalités et les documents importants

- Rassembler les actes d'état civil, les relevés de Social Security, les contrats de travail, les diplômes obtenus aux USA, les attestations d'expérience, le dossier scolaire et le dossier médical de vos enfants
- Signaler le changement d'adresse aux services postaux locaux et aux administrations locales
- Ne pas oublier la vaccination des animaux, ni les conditions d'entrée en France de votre animal

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35788>

- **Permis de conduire :** Seul le permis de conduire acquis dans le Connecticut est échangeable avec le permis français.  
Le permis américain est valable un an

<https://www.lepermislibre.fr/permis-conduire/examen-permis>



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK

## 2/ Avant votre retour en France : les démarches, les formalités et les documents importants (suite)

- Demander au Consulat général de France à New York, un **certificat de changement de résidence** pour faciliter les démarches douanières lors du déménagement en France  
<https://newyork.consulfrance.org/certificat-de-changement-de-residence>
- Avant le départ, un **bordereau de situation fiscale** (quitus fiscal) sera demandé par les autorités américaines
- Vous devez **signaler votre déménagement** à tous les organismes et administrations de votre état, pour qu'ils puissent vous contacter si besoin en France
- **Le service des douanes. Renseignez-vous avant votre déménagement**  
<https://www.douane.gouv.fr/particuliers/vous-demenagez/en-france-metropolitaine>  
**Établir un inventaire détaillé de vos biens** à transférer en France pour le déménageur ou le transitaire local que vous avez choisi.  
Vérifier de ne pas transporter de marchandises interdites ou réglementées



### 3/ Les impôts français et américains

**Avant le départ des États-Unis, un bordereau de situation fiscale (quitus fiscal) vous sera demandé par les autorités américaines**

- **Rappel** : Toute **personne américaine** (ou binationale), dès 18 ans, doit toute sa vie déclarer ses revenus mondiaux aux autorités américaines, quel que soit son pays de résidence
- **Votre déclaration de revenus en France** doit être envoyée au service des impôts dont vous dépendez. Il peut s'agir :
  - ◆ du service des impôts des particuliers des non-résidents (SIPNR), **si vous disposez de revenus de source française durant votre séjour aux États-Unis**. N'oubliez pas de signaler votre nouvelle adresse en France afin que le SIPNR puisse transmettre votre dossier au service des impôts dont vous dépendrez à raison de votre domicile
  - du service des impôts dont relève votre nouveau domicile, **si vous ne disposez d'aucun revenu de source française durant votre séjour à l'étranger**. Vous devrez également signaler votre nouvelle adresse à la perception à laquelle vous étiez rattaché pendant votre séjour aux États-Unis

**Service des impôts des particuliers des non-résidents**  
10 rue du Centre - TSA 10001 - 93465 Noisy le Grand cedex  
Téléphone : 01 72 95 20 42



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK

## 4/ La protection sociale

→ Les droits ouverts auprès de l'Assurance maladie de la sécurité sociale sont automatiquement échus du fait de l'expatriation

- ◆ Toute personne qui justifie de son domicile après une carence de 3 mois consécutifs a droit à l'assurance maladie. Cette condition devra être étayée par des justificatifs (exemple : 3 factures de téléphone successives). De plus, vous devez transmettre le formulaire **S 1106** de la **demande d'ouverture de droits** à l'assurance maladie, complété et accompagné des pièces
- Si vous avez un emploi en arrivant en France, il suffit d'avoir travaillé 60 heures en un mois pour ouvrir/rouvrir les droits à l'assurance maladie : suppression de la carence

→ Vous avez cotisé à la Caisse des Français de l'étranger (CFE)

- Les expatriés qui ont adhéré à l'Assurance maladie de la CFE bénéficient du maintien de leurs droits pendant trois mois au maximum à compter du 1er jour de résidence en France. Ne pas oublier de demander une attestation à la CFE qui doit être prévenue de votre retour en France

**Conditions** : <https://www.cfe.fr/faq?articleId=330672>



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK

## 4/ La protection sociale (suite)

→ Vous êtes inscrit à Pôle emploi et percevez des allocations chômage (du fait d'anciennes périodes de travail en France, de votre adhésion à l'assurance expatriés de Pôle emploi services, ...)

◆ Vos allocations de chômage vous ouvrent des droits à l'assurance maladie

→ Vous n'avez aucune couverture sociale

□ Toute personne qui peut justifier de 3 mois de domicile en France a droit à la Protection Universelle MALadie (PUMA). Il suffit de remplir le formulaire S1106 de demande d'ouverture de droits, complété et accompagné des pièces justificatives, à votre caisse d'Assurance maladie locale (CPAM).

→ La carte vitale est délivrée gratuitement par l'Assurance maladie

□ Faire une demande écrite auprès de la CPAM locale ou en ligne sur votre compte [ameli.fr](https://ameli.fr)



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK

## 5/ La Retraite et la protection sociale

- **Déjà retraité.e, vous n'aurez pas de carence, la protection sociale vous sera acquise dès votre arrivée :**
  - ◆ Si, ayant pris votre retraite avant le 1er juillet 2019, vous avez cotisé pendant 10 ans à une caisse de retraite française
  - Si, ayant pris votre retraite après le 1er juillet 2019, vous avez cotisé pendant 15 ans à une caisse de retraite française
  
- **Si ces conditions ne sont pas acquises, vous serez couvert.e après 3 mois de carence et en demandant l'accès à la PUMA via le formulaire S1106 complété et en l'accompagnant des pièces justificatives : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45084>**  
**Lorsque vous serez inscrit.e, vous pourrez demander votre carte vitale à la CPAM de votre département**
  
- **N'oubliez pas de signaler votre adresse en France à vos Caisses de retraite afin d'éviter de fournir un certificat de vie, inutile en France**



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK

## 6/ La scolarité

- Avant votre retour en France, vous devez demander un certificat de radiation à l'ancien établissement scolaire
- Si votre enfant a suivi sa scolarité à l'étranger dans un établissement non reconnu par le ministère français de l'Education nationale, un test de validation du niveau de français est demandé en France
- L'inscription dans un établissement
  - ◆ **L'école maternelle** : Renseignez-vous en cours d'année auprès de l'école ou de l'inspection académique. **Pour en savoir plus** : <https://www.education.gouv.fr/l-ecole-maternelle-11534>
  - **L'école primaire/élémentaire** : Inscription au plus tard au mois de juin précédant l'année scolaire. Contactez la **mairie de votre futur domicile, qui vous délivrera un certificat d'inscription** indiquant l'école où est affecté votre enfant. En cas de difficultés pour l'inscription, adressez-vous aux services de l'Inspection académique de votre département.



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK

## 6/ La scolarité (suite)

### → L'inscription dans un établissement (suite)

- ◆ **Le collège et le lycée** : Contactez le rectorat de la future académie.  
Pour l'inscription dans l'enseignement public secondaire (collège, lycée), un examen d'admission est généralement demandé. Renseignez-vous sur la date de cet examen auprès de l'Inspection académique qui vous orientera vers le service chargé de l'accueil des enfants revenant de l'étranger (CASNAV - Centre académique pour la scolarisation des enfants nouvellement arrivés et des enfants du voyage).

**Pour en savoir plus** : <https://www.education.gouv.fr/le-college-4940>

Dès que vous connaîtrez le collège où votre enfant est admis, **n'oubliez pas de confirmer son inscription auprès de l'établissement**.

- **L'inscription dans un établissement privé** : Prendre directement contact avec l'établissement que vous avez choisi

→ Si votre enfant a suivi l'**enseignement par correspondance du CNED** pendant son séjour à l'étranger, les décisions d'orientation prises par le CNED sont valables de plein droit en France.



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK

## 7/ Les études supérieures

### → Reconnaissance des diplômes

- ◆ Pour obtenir une reconnaissance d'un Diplôme reçu aux Etats-Unis, après le High School Diploma, il faut **contacter le CIEP et le service Enic -Naric** <https://www.france-education-international.fr/expertises/enic-naric>

### → Parcoursup

- Les élèves scolarisés en établissement scolaire français ou non peuvent participer, via l'application Parcoursup, à la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur

**Rappel** : Les élèves de nationalité française, en préparation ou titulaire d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires permettant l'accès à l'enseignement supérieur (par exemple le High School Diploma aux États-Unis) peuvent suivre la procédure comme tout candidat titulaire d'un baccalauréat français.

- Hors établissements homologués, les familles doivent saisir les notes à partir de l'attestation délivrée par l'Ambassade de France à Washington.

Parcoursup <https://www.parcoursup.fr/>

Campus France Etats-Unis : <https://www.usa.campusfrance.org/>



FRANÇAIS DU MONDE

-ADFE-

NEW YORK

## 8/ Les Bourses scolaires

### → Conditions d'accès

- ◆ pour les élèves de l'école élémentaire

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1883>

- pour collégiens et lycéens

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

- pour les étudiants

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12214>

### → Aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (bourses AESH)

<https://www.aefe.fr/scolarite/bourses-scolaires/criteres-et-modalites-dobtention>



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK

## 9/ Les Allocations familiales

9 mois de carence depuis 2025

→ Les allocations familiales sont attribuées à partir du 2ème enfant (sous conditions de ressources)

◆ **Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)**

<https://connect.caf.fr/connexionappli/dist/?forceReload=20211220&contexteAppel=caffr&urlredirect=%2Fwps%2Fmportal%2Fcaffr#/login>

- **Le portail des allocations familiales** est accessible avec votre numéro de sécurité sociale, un mot de passe personnel et en indiquant le code postal pour accéder à la caisse de votre ville, vous aurez la possibilité de prendre un rendez-vous en personne, de téléphoner ou d'envoyer un courriel

<https://www.d.caf.fr/wps/portal/caffr/macaf/contactermacaf#/contactcaf>



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK

## 10/ Les autres prestations sociales

**Le délai de carence pour percevoir les prestations familiales et le minimum vieillesse passe désormais à 9 mois (au lieu de 6 jusqu'à présent) et cette nouvelle condition est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

- Aide personnalisée au logement <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006>
- Allocation aux adultes handicapés : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>
- Allocation de logement familiale : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13132>
- Allocation de logement social : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1280>
- Allocation de rentrée scolaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1878>
- Comment recourir au médiateur de la Caf ou de la MSA ? <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20841>
- Complément de libre choix du mode de garde - Assistante maternelle <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F345>
- Complément de libre choix du mode de garde - Garde à domicile <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31101>
- Complément de libre choix du mode de garde - Micro -crèche <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33648>



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK

## 10/ Les autres prestations sociales (suite)

- **Corps européen de solidarité** : ancien service volontaire européen <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F119> -
- **Dans quels cas un enfant peut-il être considéré à charge pour le RSA ?** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20199> -
- **Grossesse : examens médicaux** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F963>
- **Que comprend la prestation d'accueil du jeune enfant ?** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13218> -
- **Travailleur handicapé : contrat d'apprentissage** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F219>
- **Un étranger peut-il toucher des prestations familiales en France ?** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2787> -
- **Volontariat associatif** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13273>



## Annexe 1 - Acronymes (liste non exhaustive)

**AAH** : Allocation Adulte Handicapé

**ALS** : Allocation Logement Social

**APL** : Aide Personnalisée au Logement

**ARS** : Allocation de Rentrée Scolaire

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CES** : Corps Européen de Solidarité

**CMG** : Choix de Mode de Garde

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**EEE** : Espace Économique Européen

**ENIC-NARIC** : National Academic Recognition Information Center

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole

**PAJE** : Prestation Accueil Jeune Enfant

**PUMA** : Protection Universelle - Maladie

**RSA** : Revenu de Solidarité Active



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK

## Annexe 2 - Ressources supplémentaires

**Comment faire si vous revenez vivre en France ? Service-public.fr**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32823>

**Préparer son retour en France - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr)**

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/preparer-son-retour-en-france/>

**Portail de la Direction Générale des Douanes**

<https://www.douane.gouv.fr/particuliers/vous-demenagez/en-france-metropolitaine>

**Le guide du retour en France**

[Retour en France - Le portail du retour d'expatriation](#)

**Accueil Français du Monde-ADFE**

Accueil - Français du monde - ADFE (francais-du-monde.org)

**Action Logement - Faciliter le logement pour favoriser l'emploi**

<https://www.actionlogement.fr/>



FRANÇAIS DU MONDE  
- ADFE -

NEW YORK

## Annexe 3 - Le simulateur du « check list » du retour en France

Le Gouvernement français via Service -Public a mis en place une plateforme en ligne dédiée : Je rentre en France, un outil qui vise à guider les Français de l'étranger à travers les nombreuses démarches à effectuer, en fonction de leur situation personnelle, professionnelle et du pays qu'ils quittent .

Il vous suffit de renseigner les paramètres relatifs à votre situation personnelle pour connaître les démarches à effectuer et les administrations concernées :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32823>



FRANÇAIS DU MONDE

- ADFE -

NEW YORK



**FRANÇAIS DU MONDE**

- ADFE -

NEW YORK

**Nous contacter :**

[http://francais -du -monde -nyc.com](http://francais-du-monde-nyc.com)

[fdm.newyork@gmail.com](mailto:fdm.newyork@gmail.com)

[anniemichel24@gmail.com](mailto:anniemichel24@gmail.com)



**FRANÇAIS DU MONDE**

- ADFE -

NEW YORK